DÉPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE

LA COMMUNE NOUVELLE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

19 DÉCEMBRE 2024

Le nombre de Conseillers en exercice est de 45

OBJET

Candidature à l'appel à projets archivage numérique en territoires 2025-2026

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 20 décembre 2024
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Préfecture
le 20 décembre 2024
et qu'il est donc exécutoire.

Le 20 décembre 2024

Pour le Maire, Par délégation, Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

L'an deux mille vingt quatre, le 19 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germainen-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 12 décembre deux mille vingt quatre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents:

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACOUELOT, Monsieur BASSINE, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Madame ANDRE, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur NDIAYE, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur THOMAS, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame CASTIGLIEGO, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur ROUXEL, LE GARSMEUR

Avaient donné procuration :

Madame AGUINET à Monsieur THOMAS
Madame MEUNIER à Monsieur VENUS
Monsieur de BEAULAINCOURT à Madame PEUGNET
Madame SLEMPKES à Madame HABERT-DUPUIS
Monsieur LEGUAY à Monsieur SOLIGNAC
Monsieur SAUDO à Madame MACE
Monsieur MORLET à Madame GUYARD

Secrétaire de séance :

Madame BRELURUS

Accusé de réception en préfecture 078-200086924-20241219-24-F-28h-DE Date de télétransmission : 20/12/2024 Date de réception préfecture : 20/12/2024 N° DE DOSSIER: 24 F 28h

<u>OBJET</u>: CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS ARCHIVAGE NUMERIQUE EN TERRITOIRES 2025-2026

RAPPORTEUR: Monsieur SOLIGNAC

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

Le service interministériel des Archives de France (SIAF) est un des services de l'Etat composant la direction générale des patrimoines et de l'architecture (avec les musées, le patrimoine et l'architecture). Il définit, coordonne et évalue l'action de l'Etat en matière de collecte, de conservation, de communication et de mise en valeur des archives publiques à des fins administratives, civiques, scientifiques et culturelles.

Le SIAF accompagne les services dans le développement de l'archivage numérique grâce au dispositif « Archivage numérique en territoires » (ANET), appel à projets ouvert aux collectivités territoriales, destiné à soutenir les différentes phases d'un projet d'archivage numérique.

Il est orienté autour de trois grands axes :

- Traitement de données et documents à archiver : mise en œuvre de procédures, de traitements, de développements ou d'études pour l'archivage de documents et de données à forte valeur patrimoniale ou juridique
- Mise en œuvre d'un système d'archivage numérique définitif : expérimentation ou mise en production d'un système permettant d'assurer la conservation, la gestion, la pérennisation, l'intégrité et l'accès à long terme aux archives numériques, étude pour évaluer ou améliorer le fonctionnement et l'usage du système d'archivage électronique
- Déploiement de la solution logicielle VITAM (solution logicielle libre d'archivage numérique déployée dans trois ministères)

Le montant de la subvention pourra atteindre jusqu'à 30% du montant total TTC subventionnable du projet en fonction de l'intérêt du projet et dans la limite du budget disponible.

Par ailleurs, un bonus pourra être accordé aux candidats intégrant les critères de bonification suivants :

- Mutualisation
- Reconnaissance comme projet pilote pour le réseau des Archives de France.

La Ville de Saint-Germain-en-Laye souhaite s'engager dans la mise en place d'un système d'archivage électronique.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de candidature en 2025 dans le cadre de l'appel à projets « Archivage numérique en territoires » et à signer tous les documents s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de candidature en 2025 dans le cadre de l'appel à projets « Archivage numérique en territoires » et à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME, AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye